



# Commune de Rosis

## Conseil Municipal

### Séance du 14 Mai 2007 à 22 h 30

**Membres présents:** M.M. Jacques MENDES - Bernadette PINATON - Eric NAUTRE - Gérard LUNA - Monique DELMAS - Martine CANDEL - Moïse ROQUES - Michel CANOVAS.

**Membre (s) absent(s) excusé (s) :** Patrick BONNEL - Germain FARENC - René MAGNALDI (Pouvoir à J.MENDES).

**Secrétaire de séance :** E.NAUTRE.

#### 1 - INSTAURATION DES PERIMETRES DE PROTECTION DES CAPTAGES D'A.E.P (Délib)

Monsieur le Maire informe les membres du conseil du courrier que vient de lui adresser Monsieur le Préfet et qui précise qu'en application de l'article L1321 de code de la santé publique, « **que toute personne qui offre au public de l'eau en vue de l'alimentation humaine, à titre onéreux ou à titre gratuit et sous quelle forme que ce soit, y compris la glace alimentaire et tenue de s'assurer que cette eau est propre à la consommation en eau potable** »

Il indique, que toutes les ressources en eau doivent être protégées par des périmètres de protection déclaré d'utilité Publique(DUP) et qu'il y a obligation d'engager les démarches techniques et administratives pour obtenir les autorisations instaurant la protection de nos captages.

Il propose donc, en application des directives préfectorales de lancer la procédure de mise en place de la protection réglementaire de nos captages, de confier au conseil général le soin de se charger du dossier de protection de nos captages, ou à défaut, de saisir un cabinet d'études.

Il demande aux membres du conseil d'examiner ces propositions et d'en délibérer.

Avis du conseil :

**Le conseil unanime, adopte la proposition du Maire de confier le dossier de protection de nos captages aux services du conseil général de l'Hérault**

#### 2 - ENQUETE DE RECENSEMENT DE LA POPULATION EN 2008 ( Délib)

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que la commune aura à procéder a l'enquête de recensement en 2008.

Il indique que la collecte débutera le 17 janvier 2008 et se terminera le 16 février 2008.

Il précise que le second décret d'application de la loi n° 2002-78 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité ,fixe les nouvelles responsabilités qui incombent aux communes dans le cadre du recensement, notamment celle de prévoir la désignation, en septembre 2007 du coordonnateur communal.

Il propose donc la candidature de Madame Sandra ROUX, domiciliée à Cours le haut, en qualité d'agent recenseur dont la dotation forfaitaire allouée à la commune sera inscrite au BP 2008.

Avis du conseil :

**Le conseil unanime émet un avis favorable à la proposition du Maire**

### 3 - CREATION D'UN POINT D'INFO TOURISME AU COL DE MADALE (Délib)

Monsieur le maire informe les membres du conseil que la réflexion que nous avons engagée pour mieux communiquer, valoriser, protéger et mieux faire connaître le territoire et ses acteurs, évolue favorablement.

En effet Il indique que notre action qui s'était déjà amorcée avec notre adhésion à l'O.T de la Salvetat sur agoût, au réseau touristique du plateau des lacs, Monts de Lacaune et Caroux Espinouse nous a donné le carburant nécessaire à favoriser la mise en place prochaine, de projets nouveaux.

Il informe également les membres du conseil, de la nécessité de mettre en place des points d'informations sur les points stratégiques de notre commune, notamment **à Douch, avec la création de la Maison du Mouflon et du Caroux** ( dont le projet, sous maîtrise d'ouvrage de la communauté est en cours) et **au col de Madale**, sur une parcelle communale accès tout public et au personnel handicapé, qui est un carrefour important ou pourrait être implanté « **un kiosque** » avec une aire de stationnement sécurisée et adaptée avec des informations touristiques statiques sur le patrimoine , l'environnement, les hébergements etc...

Pendant les mois de la période estivale un stagiaire ayant une formation tourisme, assurera une permanence pour diffuser une information touristique plus orientée.

Il propose donc aux membres du conseil, d'examiner la proposition de création **d'un point d'info tourisme sur une parcelle communale, au col de Madale** et de faire appel à candidature d'un architecte pour réaliser le projet et déposer le permis de construire.

Il sollicite également auprès des membres du conseil l'autorisation d'engager la dépense nécessaire au règlement des frais d'architecte et d'acquisition du kiosque.

Il demande aux membres du conseil de bien vouloir s'exprimer sur ce dossier et d'en délibérer.

Avis du conseil :

***Le conseil unanime émet un avis favorable à la création de ce projet et autorise le Maire à engager la dépense prévue au BP 2007 pour le réaliser.***

### 4 - RECRUTEMENT D'UN GESTIONNAIRE DES GITES COMMUNAUX (Délib)

Monsieur le maire indique aux membres du conseil qu'il y a lieu, en prévision du départ à la retraite de la préposée à la gestion du gîte communal, de Douch, de repenser le mode de fonctionnement de cette structure et par la même occasion celle du refuge Marcel Cèbe.

Il propose donc aux membres du conseil, d'envisager pour la gestion de nos hébergements touristiques sur Douch, l'utilisation d'un système de réservation informatique à l'instar de ce que pratiquent les autres prestataires afin d'assurer une meilleure gestion du gîte et du refuge communal.

Il propose en conséquence, de recruter une personne domiciliée sur notre commune, actuellement en situation de non emploi pour assurer ce type de gestion qu'elle a déjà exercée dans une commune rurale toute proche.

Il demande aux membres du conseil de bien vouloir examiner cette proposition et d'en délibérer.

Avis du conseil :

***Le conseil à la majorité de 9 voix pour et une abstention M.Roques ,adopte la proposition du Maire et lui donne toute latitude pour l'organisation de cette gestion informatique au mieux des intérêts de la commune .***

### 5 - CHANGEMENT DE LA CHAUDIERE DES LOCAUX ADMINISTRATIFS -(Délib)

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que la chaudière qui dessert les locaux administratifs de la mairie et l'hébergement locatif situé au premier étage, nécessite d'être remplacée.

Il précise que depuis près de deux ans, cette chaudière a nécessité de nombreuses interventions pour la maintenir en état de marche.

Il propose donc aux membres du conseil, d'envisager le remplacement de cette chaudière et à cet effet, l'autorisation d'engager la dépense nécessaire au remplacement de cet équipement dont **le montant global s'élève à 6640 ,19 €.**

Il demande au conseil d'examiner cette proposition et d'en délibérer.

Avis du conseil :

***Le conseil unanime émet un avis favorable au remplacement de cette chaudière et autorise le maire à engager la dépense nécessaire à son acquisition.***

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que les travaux de restauration en béton du chemin rural du Tourrel, réalisés par la commune sont terminés.

Il indique en outre que les travaux de reprofilage de la place du hameau du Tourrel et d'une partie de la voirie départementale seront prochainement réalisés par l'agence départementale.

Avis du conseil :

***Le conseil prend acte de l'information***

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que le revêtement de la chaussée sur la RD 922 entre St-Gervais et Andabre qui présente des signes de dégradations importants, va être prochainement refait.

Il rappelle qu'il a interpellé une nouvelle fois l'agence départementale sur la nécessité de prendre des mesures urgentes pour limiter la vitesse des véhicules dans la traversée d'Andabre RD922.

Il indique également, qu'il a avisé le chef d'agence sur l'état de la chaussée à l'entrée du hameau de Douch, qui présente aujourd'hui, des signes de dangerosité évidents.

Avis du conseil :

***Le conseil prend acte de l'information***

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que les abonnés du téléphone du hameau de Douch sont désormais raccordés en souterrain.

Il indique que les 5 poteaux téléphoniques en bois, seront prochainement enlevés, ce qui sans nul doute, améliorera de façon considérable l'esthétique visuelle de ce hameau.

Avis du conseil :

***Le conseil unanime, se réjouit de la finalité de cette opération de nature à améliorer l'esthétique de ce hameau.***

Monsieur le Maire indique aux membres du conseil que le site internet qui est en cours d'élaboration sera opérationnel dès la fin de ce mois.

Il indique que tout a été mis en œuvre pour que ce « site » soit particulièrement attractif, avec pour mission essentielle, la valorisation de notre territoire, de ses partenaires professionnels du tourisme, de ses prestataires de service et de toutes les personnes ressources. (CCMHL –PARC NATUREL REGIONAL DU HAUT- LANGUEDOC) – etc...

Avis du conseil :

***Le conseil unanime prend acte de l'information.***

Monsieur le Maire indique aux membres du conseil qu'il y a lieu de renouveler la convention A.T.E.S.A.T (**Assistance technique de l'Etat pour des raisons de solidarité et d'aménagement du territoire**) passée entre notre commune et l'Etat qui est arrivée à échéance.

Il précise que, outre les missions de base dans les domaines de la voirie, de l'aménagement et de l'habitat, nous souhaitons renouveler également les missions complémentaires mentionnées dans la convention initiale.

Il demande aux membres du conseil de bien vouloir examiner cette proposition et d'en délibérer.

Avis du conseil :

***Le conseil unanime émet un avis favorable au renouvellement de la convention A.T.E.S.A.T***

Monsieur le Maire indique aux membres du conseil que les dispositions réglementaires relatives à la redevance pour occupation du domaine public des communes et départements par les ouvrages des réseaux de transports et de distribution d'électricité doit être fixé par les communes.

Il propose donc, conformément aux dispositions applicables aux communes dans le cadre du code général des collectivités territoriales, de fixer le montant de la redevance d'occupation annuelle à **153 €**.

Il demande aux membres du conseil d'examiner cette proposition et d'en délibérer.

Avis du conseil :

***Le conseil unanime, adopte la proposition du Maire***

Monsieur le Maire indique aux membres du conseil que les dispositions réglementaires relatives à la redevance pour occupation du domaine public des communes et départements par les opérateurs de télécommunications doit être fixé par les communes suivant des critères et un barème établi par décret.

Il propose donc aux membres du conseil de faire application des tarifs de la redevance en fonction du prix fixé par décret et qui varie suivant qu'il s'agit d'infrastructure aérienne ou souterraine.

Il demande aux membres du conseil de bien vouloir examiner ces propositions et d'en délibérer

Avis du conseil :

***Le conseil unanime, adopte la proposition du Maire***

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que les prochains scrutins électoraux auront lieu **les 10 et 17 JUIN 2007**.

Il demande aux membres du conseil de bien vouloir être présents dans leur bureau de vote respectif à l'occasion du 1<sup>er</sup> et 2<sup>o</sup> tour des élections législatives, suivant un planning qu'il y a lieu de mettre en place dès à présent.

- La présidence du bureau de vote de la 1<sup>ère</sup> Section sera assurée par le Maire, assisté de son adjointe, des conseillers municipaux de cette section et de la secrétaire.
- La présidence du bureau de la 2<sup>o</sup> section sera assurée par le 1<sup>er</sup> adjoint, assisté des conseillers municipaux de cette section.

Les présidents des bureaux de vote respectifs, s'assureront que les locaux soient aptes à recevoir les électeurs et veilleront à ce que les panneaux d'affichages soient mis en place dès l'ouverture de la campagne.

Pour information du conseil :

***Le conseil unanime, prend acte de l'information.***

### **Question diverses :**

**Bernadette Pinaton**, demande au maire d'envisager la réglementation de stationnement sur la voie qui conduit au cimetière, pour essentiellement les véhicules des locataires du logement « les Bruyères » d'Andabre, qui crée souvent une gêne aux utilisateurs de cette voie.

**Le Maire**, indique que ***dès que possible, un marquage au sol d'emplacements de parking sera réalisé.***

**Le Maire**

**Jacques MENDES.**